

La vallée de la Sensée se met « en frai »

Thomas Facq prépare une licence professionnelle « Espaces naturels spécialité métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels » à l'UFR Sciences et techniques de Besançon. L'objectif de cette licence est de former des professionnels de l'environnement aptes à réaliser un diagnostic naturaliste des milieux.

La formation apporte des compétences de base en écologie aquatique et terrestre et une spécialisation au choix dans l'un ou l'autre de ces deux domaines. Son originalité réside dans le fait qu'elle accorde une large part aux études de terrain. Habitant au cœur de la vallée de la Sensée, à Hamel, Thomas Facq s'est « naturellement » tourné vers l'Institution interdépartementale pour effectuer un stage et mettre en pratique ses compétences environnementales. Ce stage de six mois – de février à juillet 2014 – lui permettra d'élaborer un plan de restauration des zones potentielles de frai des poissons sur les cours d'eau du bassin-versant de la Sensée. Pour mener à bien son plan, Thomas effectue un recensement des zones potentielles de frai de la truite sauvage et de ses espèces accompagnatrices; un diagnostic de l'état des cours d'eau notamment au niveau hydro-morphologique (état de la ripisylve, forme des berges, tracé du cours d'eau, profondeur d'eau, variété du substrat, présence de cache à poissons, faciès d'écoulement, etc.); une détermination des perturbations, des pressions à l'échelle des sous bassins-versants; sans oublier la création de cartes illustrant chaque étape de l'étude.

À travers son étude, Thomas Facq propose des actions à mener pour améliorer la reproduction et l'accueil des poissons sur les cours d'eau. Son travail s'est porté sur les têtes des cours d'eau, le Cojeul, le Trinquise, l'Agache et la Sensée amont qui représentent des zones potentielles pour la reproduction des poissons du contexte salmonicole.

Parmi ses propositions, on relève la recharge granulométrique (apport de granulats dans le lit de la rivière) qui reste un bon moyen de reconstituer de bonnes conditions à moindres coûts, la restauration de la ripisylve (arbres et arbustes le long d'une berge), ou encore l'aménagement de radiers et d'épis. En

complément, la lutte contre l'érosion des sols est nécessaire afin de limiter l'apport et le dépôt de sédiments pouvant colmater les œufs et les zones de frai.

Thomas Facq a eu l'occasion de mesurer l'évolution de ces types d'aménagements et leur incidence sur le milieu aquatique et sa qualité biologique en analysant les opérations de restauration de la Luyg réalisées à partir des préconisations de Thomas Lebeda, stagiaire à l'Institution interdépartementale en 2009. Les travaux avaient été réalisés par la Fédération de pêche du Pas-de-Calais et la communauté de communes Osartis avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Sur la

Luyg, la reproduction de la truite n'a pas encore été observée mais les aménagements ont été bénéfiques pour d'autres espèces moins emblématiques mais tout aussi intéressantes. Ainsi, au cours de ses prospections sur ce secteur, Thomas a noté la reproduction de lamproies de Planer (plus d'une dizaine à différents endroits). Les lamproies se distinguent des poissons par leur peau nue dépourvue d'écaillures, l'absence de nageoires paires et leur bouche sans mâchoires. La forme générale rappelle celle d'une anguille et les adultes mesurent de 12 à 20 cm. Le dos est bleu-vert, les flancs sont jaunes à jaunâtres, le ventre blanc. La lamproie de Planer est une espèce d'eau douce dont le maintien est lié au bon état de conservation général des cours d'eau qu'elle habite (notamment au maintien des zones de frayères). Toutes les mesures tendant à améliorer les frayères à lamproie favorisent les salmonidés qui fréquentent les mêmes milieux pour leur reproduction.

Pour peaufiner ses observations de terrain, Thomas Facq réalisera un IBGN ou indice biologique global normalisé. Afin de suivre ses travaux et valider ses propositions, un



La présence des lamproies de Planer est le signe du bon état général des cours d'eau qu'elles habitent.



comité de pilotage a été constitué, associant la Fédération de pêche du Pas-de-Calais et la communauté de communes Osartis-Marquion.

Pour la petite histoire, il faut préciser que Thomas Facq est un pêcheur passionné, assez fier de sa première partie de pêche au feeder (utilisant une petite cage remplie d'amorces) de l'année, le 13 avril dernier: 4 heures de pêche, 3 tanches, 4 rotengles, 12 brèmes et 1 hybride soit 20 poissons pour 26 kg! Grand pêcheur et grand amateur de « balades nature », Thomas parcourt régulièrement la vallée de la Sensée, très attentif à sa biodiversité. À Hamel, il a fêté le 10^e anniversaire du « crapauduc » installé en février le long de la route départementale 47, au lieu-dit la Cuisine des fées. En dix ans, ce

« crapauduc » a permis de sauver environ 10 000 crapauds, grenouilles et tritons, hibernant sur la butte et qui, au printemps, traversent la route pour pondre dans le marais situé plus bas.

> Frai, frayère – Le frai est l'action, pour un poisson, de déposer ses œufs qui sont alors fécondés par le mâle. Une frayère est une zone dont le faciès (courant, granulométrie...) convient à une espèce de poisson pour y frayer: ainsi les salmonidés fraient sur les radiers, les brochets sur les annexes fluviales inondées. La préservation des frayères est essentielle pour le maintien de peuplements piscicoles équilibrés.

> Radier – Faciès d'écoulement caractérisé par des vitesses assez fortes, une lame d'eau plutôt mince et des fonds caillouteux. Désigne également une maçonnerie en fond de lit, servant de fondation à un ouvrage, un pont par exemple.

Détecter, anticiper, gérer les crues

L'étude de faisabilité de la baisse du niveau du canal de la Scarpe amont afin de prévenir les crues touchant le Douaisis poursuit son petit bonhomme de chemin. La phase 1 de cette étude, axée principalement sur « l'analyse des conditions d'apparition d'une situation de crise », a démarré en décembre 2013 pour s'achever au début de cette année 2014. Le rapport, téléchargeable sur le site Internet www.sage-sensee.fr, a été validé par le comité technique. Chargée de l'étude, la société Hydratec a rencontré pour cette première phase l'ensemble des acteurs locaux, recueillant des informations auprès des élus, des techniciens des communautés de communes, des représentants des services de l'État et de VNF. Avec les Voies navigables de France, des échanges ont été menés pour analyser la typologie du canal de la Scarpe amont et son fonctionnement, et celui des différents ouvrages jalonnant son parcours d'Arras à Douai. Hydratec s'est aussi penchée sur les plans d'eau situés en bordure du canal pouvant éventuellement servir de zones d'expansion des crues, et sur les plantes aquatiques envahissant le

canal avec leur impact sur les inondations. Une modélisation de la Scarpe a été réalisée afin de reproduire les événements antérieurs en procédant à des tests avec des pluies de différentes périodes de retour et différentes conditions d'écoulement. Les enseignements des premiers travaux sont limpides: ce sont bien les pluies d'été fortes qui provoquent une situation de crise dans le secteur du Douaisis. La nappe n'a pas d'influence sur l'apparition des crues, même avec un apport massif comme celui de 2001 – années des fortes inondations qui ont touché la Somme. Le temps disponible permettant d'effectuer des manœuvres sur les ouvrages pour abaisser préventivement les niveaux d'eau du canal, est estimé à deux heures. La deuxième phase de l'étude permettra de savoir si les niveaux d'eau des biefs peuvent être abaissés en moins de deux heures. Cette phase sur la faisabilité technique de la baisse préventive est en cours de finalisation; elle sera suivie d'un troisième et dernier temps pour déterminer les moyens opérationnels et les protocoles à suivre pour détecter, anticiper et gérer une crise.

La nouvelle Clé de 2014

Après les élections municipales de mars dernier et suite aux regroupements de communautés de communes (Osartis avec Marquion par exemple), une mise à jour de la composition de la Clé – Commission locale de l'eau – du S.A.G.E de la Sensée s'impose. Un nouvel arrêté préfectoral est attendu, il tiendra compte des nouveaux représentants désignés pour siéger à la Clé. Les démarches sont en cours pour que cette commission soit rapidement « valide » et puisse reprendre ses travaux. Une réunion axée uniquement sur le canal Seine-Nord Europe est ainsi prévue au cours de laquelle Rémi Pavros présenterait le projet « reconfiguré ». Tous les élus des communes du S.A.G.E concernées par le canal Seine-Nord seront invités. Les nouveaux membres de la Clé prendront aussi connaissance de l'état initial du S.A.G.E de la Sensée dont la validation est attendue cette année. Le PAGD ou Plan

d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et le règlement seront également présentés à la Clé et aux commissions thématiques. Un comité de rédaction associant les services de l'Etat (DDTM, DREAL), l'Agence de l'Eau et les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais se réunira pour faire le point sur l'avancement des documents du S.A.G.E avant présentation aux commissions. Le PAGD, qui est actuellement en cours de rédaction, constitue la 2^e étape de l'élaboration du S.A.G.E. Il comprend une synthèse de l'état des lieux, une présentation des enjeux du territoire, la définition des objectifs généraux et les mesures, les moyens financiers pour les atteindre. Le règlement quant à lui permet d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD. La validation préfectorale du S.A.G.E de la Sensée est toujours prévue pour la fin de l'année 2015.

Tirer l'affaire au Grand Clair



Sylvie Labadens, Charles Beauchamp et l'Institution sont très attachés au marais de Paillencourt où ils verraient d'un bon œil la rénovation de "la Grenouillère" pour y accueillir ladite Institution.

Il y a quelques années, le conseil général du Nord a fait l'acquisition du marais de Paillencourt dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles, ENS pour les intimes. En octobre 2011, Charles Beauchamp, président de l'Institution interdépartementale, adressait un courrier à Patrick Kanner, président du conseil général du Nord, réclamant une étude de faisabilité et des conditions technico-économiques de la déconnexion du marais de la rivière Sensée.

Ch. Beauchamp s'appuyait sur l'étude hydraulique globale menée de 2003 à 2011 sur le bassin-versant de la Sensée, confirmant les intérêts écologiques et hydrauliques de déconnecter l'ensemble des étangs et des marais de la rivière Sensée. « *Le marais de Paillencourt est alimenté par une partie des eaux de la rivière Sensée. Les sédiments charriés par la rivière viennent se déposer au fond du marais et participent fortement à son comblement. Il est urgent de sauvegarder ce site ENS, les usages qui s'y développent (chasse à la hutte, pêche) ainsi que la faune et la flore remarquables.* » N'obtenant aucune réponse, Ch. Beauchamp a réitéré sa demande en octobre 2012... Et à nouveau en février 2013 quand Patrick Kanner est venu sur le terrain dans la vallée de la Sensée.

En avril 2013, le conseil général du Nord répondait par la voix de P. Kanner soulignant « *la complexité de la problématique hydro-sédimentaire* » et proposant une étude hydraulique sur le site de l'étang du Grand Clair à Paillencourt, étude suivie par un comité de pilotage. Ce comité s'est réuni pour la première fois le 24 septembre 2013, sans insister sur la question de la déconnexion du marais de la rivière Sensée ! La direction de l'environnement du conseil général du Nord considérant l'envasement d'un étang « *comme un phénomène positif* ». Avis que ne partagent pas les élus de l'Institution interdépartementale, créée en 1988 pour sauver la chaîne des étangs de la Sensée, condamnés à la disparition à cause d'un envasement trop prononcé.

Et Sylvie Labadens, élue de l'Institution, allait plus loin en déplorant que « *rien n'ait été encore aménagé sur l'ENS de Paillencourt* ». Elle évoquait la création de berges pour améliorer la pêche, pour accueillir les promeneurs, les personnes à mobilité réduite ; la rénovation de « *La Grenouillère* » (ancien restaurant devenu propriété du Département) pour accueillir des scolaires, des gardes... « *La Grenouillère* » pourrait aussi devenir la « *maison* » de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de la Sensée.

À la fin de l'année 2013, le conseil général du Nord a lancé un projet de travaux d'accessibilité des zones de pêche sur le site ENS de l'étang du Grand Clair : travaux forestiers et de restauration écologique, réalisation d'aires de stationnement, de sentiers pour les piétons... Il faut préciser que l'étang sera classé « *fédéral* » avec un règlement spécifique instauré en lien avec la Fédération de pêche du Nord. Une nouvelle réunion du comité de pilotage est attendue, on y reparlera de la déconnexion de la rivière Sensée avec les études menées par le cabinet Valétudes.

Décanteur : on va fouiller avant de curer

Le curage (nécessaire) du décanteur de Tortequesne sera une opération de longue haleine. Elle débutera en septembre prochain par des fouilles archéologiques, notamment sur les futurs terrains de dépôt. Fouilles en septembre afin de profiter du niveau d'étiage de la nappe.

En 2013, un diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé sur ces terrains par les services archéologiques de la Communauté d'agglomération du Douaisis. Sur la base des résultats de ce diagnostic révélant une occupation néolithique, un arrêté préfectoral (le 3 octobre 2013) a prescrit la réalisation de fouilles archéologiques sur une superficie de 8 500 mètres carrés environ. Pour ces fouilles, le conseil d'administration de l'Institution interdépartementale (réuni le 21 février 2014) a reconnu l'intérêt et adopté le principe d'une mutualisation des moyens humains et matériels des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, chacun possédant un service archéologique. Mais cette mutualisation ne pourrait pas être totale car légalement, l'Institution devra lancer un appel d'offres afin de choisir un opérateur agréé pour la période néolithique, agrément que ne possèdent pas actuellement les services départementaux d'archéologie...

Compte tenu que le budget en investissement de l'Institution interdépartementale a été, par le passé, alimenté par les deux conseils généraux et qu'il faudra à nouveau faire appel à des subventions départementales pour cette opération de fouilles, les moyens apportés par chaque département devraient permettre de diminuer de manière significative le montant des prestations accordées au titulaire de l'appel d'offres ; de mieux maîtriser les dépenses ; et de réaliser ainsi au bout du compte des économies pour chaque département. « *L'opération serait aussi une nouvelle opportunité d'approfondir la coopération entre les deux conseils généraux, et le partage de leurs expériences dans le cadre d'une approche territoriale intégrée interdépartementale* » reconnaissaient tour à tour Charles Beauchamp, président de l'Institution, Martial Stienne et Julien Olivier, vice-présidents. **C'était avant la réforme territoriale présentée par François Hollande...**

La rédaction du cahier des charges des travaux de désenvasement du décanteur et de stockage des sédiments a été confiée au bureau d'études Valétudes pour un montant de 10 800 euros hors taxes. L'appel d'offres pourrait être lancé cette année et le titulaire choisi même si les travaux ne pourront démarrer qu'en 2015 une fois toutes les autorisations obtenues.

Le dossier « bras mort » n'est plus au point mort

La réhabilitation du « bras mort » de la Sensée à Aubigny-au-Bac et à Aubencheul-au-Bac, dossier vieux de quarante ans, consistant depuis le dernier projet à enlever les sédiments pollués, les envoyer vers un centre de traitement puis à reconstituer le lit du cours d'eau avec de la terre végétale, a connu un avancement heureux. Une convention engageant la Communauté d'agglomération du Douaisis, le PACT, les communes d'Aubigny-au-Bac et Aubencheul-au-Bac, l'Institution interdépartementale et la famille propriétaire d'une maison riveraine devant être mise aux normes d'assainissement, va bientôt être signée. Après l'avis de la Commission locale pour l'amélioration de l'habitat, l'Institution pourra lancer l'étude d'impact et la finalisation de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, intégrant une demande de Déclaration d'intérêt général. Tous les propriétaires riverains seront revus et informés de l'avancement de l'opération. Avec eux seront définis les travaux à réaliser en fond de jardins (arbres, clôtures, murs à abattre pour laisser passer les engins... et à reconstruire). Les coûts de l'opération ont été revus, ils sont estimés à environ 400 000 €. Il y aura, en 2015 après la signature de l'arrêté préfectoral, un curage léger de l'amont vers l'aval, et les boues polluées, environ 1 000 m³, seront donc dirigées vers un centre de traitement.

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : objectif et mise en œuvre



La Directive Cadre sur l'Eau a été adoptée par la commission européenne en 2000 et déclinée à l'échelle nationale par la loi de transposition de 2004. Cette directive vise à protéger et restaurer des milieux aquatiques en fixant, en particulier l'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015 (sauf dérogation justifiée), la non dégradation des ressources et des milieux, la réduction voire la suppression des rejets de substances dangereuses. La mise en œuvre de la DCE s'effectue selon un cycle de gestion qui se réitère tous les six ans. Un cycle est composé de plusieurs grandes étapes dont un état des lieux qui permet une évaluation de l'état des masses d'eau et de l'incidence des activités humaines sur leur état, la définition des objectifs et la détermination des mesures à mettre en œuvre pour les atteindre, détaillés dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures.

Où en est-on actuellement ?

Le premier cycle de gestion de la DCE prendra fin en 2015. Un nouvel état des lieux a été validé par le comité de bassin Artois-Picardie en décembre dernier et les prochains SDAGE et programme de mesures sont en cours de finalisation. Ces documents seront soumis à la consultation du public à partir du 19 décembre 2014 pour une durée de 6 mois. Ils seront mis en œuvre sur la période 2016-2021 pour un deuxième cycle de gestion de la DCE.

Pour plus d'information sur la Directive Cadre sur l'Eau et la consultation du public consultez le site internet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie www.eau-artois-picardie.fr

Au cœur des marais

Les « Rendez-vous Nature » du Département du Nord sont l'occasion de découvrir, en compagnie de nombreux partenaires associatifs, les mille et une facettes du Nord, côté nature. Le programme 2014 est placé sur le thème de l'habitat animal, pour découvrir que l'hirondelle est une experte en maçonnerie, que les abeilles sont des architectes de haut niveau et pour aller à la rencontre du Grèbe huppé, oiseau des marais capable d'édifier un nid sur l'eau. Depuis plus de 35 ans, le Département du Nord a acquis ou pris en gestion plus de 3500 hectares de milieux naturels, autant de refuges où la faune et la flore protégées, maintien-

nent une biodiversité indispensable aux bons équilibres biologiques.

Les « Rendez-vous Nature » dans la vallée de la Sensée :

- le mercredi 2 juillet, avec le MNLE, à l'étang de Lécluse pour observer les oiseaux, apprendre à les connaître, découvrir leur mode de vie et leur habitat. Rendez-vous à 14 h route de Tortequesne à Hamel;
- le mercredi 2 juillet, avec le GON Gorgebleue, au marais d'Arleux à la découverte des oiseaux. Rendez-vous à 9h30 sur le parking de la salle des fêtes de Hamel;
- le jeudi 17 juillet, avec le MNLE, au

marais d'Arleux: les différents nids des oiseaux. Rendez-vous à 9h30 rue de l'Église à Hamel;

- le mardi 26 août, avec Eau Vivante Nord de France, pour la nuit européenne de la chauve-souris (sortie nocturne pour observer les chauves-souris en chasse sur l'étang). Rendez-vous à 20h30 devant l'église de Hamel;
- le mercredi 10 septembre, avec le MNLE, au marais d'Arleux: la biodiversité des marais de la Sensée. Rendez-vous à 9h30 rue de l'Église à Hamel.

<https://lenord.fr>

Le Grand Marais à pied

Le conseil général du Pas-de-Calais a enrichi son PDIPR, entendez Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, d'un réseau d'itinéraires et balades « conseillés », afin de développer une offre « grand public » (familles, séniors, personnes handicapées...). 73 itinéraires de petite randonnée ont été sélectionnés parmi les 300 labellisés par le Comité départemental de randonnée pédestre et gérés en grande

majorité par les intercommunalités. 16 boucles gérées par Eden 62 et situées sur les Espaces naturels sensibles départementaux ont été ajoutées aux 73 PR.

On relève parmi ces 89 balades, le « Grand Marais » à Baralle et Buissy: 4 kilomètres au départ du parking de la mairie à Baralle. Une bonne heure au grand air pour découvrir un marais de 9 hectares, marais dit « ouvert », l'eau pouvant entrer et sortir librement. Il est

alimenté par la source Sainte-Saturnine (située sur le territoire de Sains-lès-Marquion) et le Courant de Baralle. L'eau ressort de l'étang en se jetant dans le canal de Baralle lequel rejoint le canal du Nord. Au fil de la promenade, on peut encore apprécier la chapelle des Morts, le clos d'une ancienne abbaye, les vestiges d'un ancien moulin que faisait tourner l'Agache...



Petits et grands sont les bienvenus dans les marais de la Sensée.

Ça tourne rond entre Escaut et Sensée ?

Dans le cadre de la valorisation de la vallée de l'Escaut et du programme européen Interreg baptisé Dostrade réunissant Flandre, Wallonie et Nord, le conseil général du Nord a lancé des études écologiques, hydrauliques, économiques et touristiques sur l'Escaut et plus précisément sur la confluence avec la Sensée. Le cabinet Valétudes s'occupe de la partie hydraulique, l'Institution interdépartementale a été sollicitée pour apporter ses lumières sur le secteur. Le cabinet Osmose est chargé des autres aspects.

La confluence Escaut-Sensée nous amène au Bassin rond de Bouchain, situé à la frontière entre deux communautés d'agglomération, Porte du Hainaut et Cambrésis (CAC) et où l'on espère l'émergence de projets concrets et ambitieux... Du concret, il y en aura les 28 et 29 juin avec les 24 heures du Bassin rond: visites guidées, baptêmes de canoë et de bateau à voile, jeux anciens, chiens de sauvetage avec le Club canin de sauvetage à l'eau 59-62, zumba, etc.

Le Centre départemental de plein air (CDPA) du Bassin rond est une association régie par la loi 1901, recevant toute personne s'intéressant aux activités de plein air, au sport ou désirant se former.

Créé en 1964, le centre est agréé et homologué par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le CDPA est aussi un centre de formation pour le monitorat de voile.

<http://www.bassin-rond.net>



Le Bassin rond, site idéal pour s'initier à la voile.

La 5^e « Fournionne »
 À pied, à cheval, en voiture et à vélo: tous les moyens sont bons et sensés pour sillonner le bassin-versant! Le cyclo-club d'Hermies organise le 6 juillet la 5^e édition de la « Fournionne », une journée où chacun roule à son rythme. Dix parcours sont proposés: pour les cyclotouristes 20-46-62-85 km (participation de 3 €), pour les vététistes 15-35-45-55 km (4 €) et pour les marcheurs 5-13 km (3 €).
 « Fournion » est le surnom donné aux habitants d'Hermies!
Contact:
patriceaudegond@orange.fr -
 Tél. 06 74 40 54 38

La gazette de la Sensée
 est réalisée par Les Échos du Pas-de-Calais pour le compte de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée présidée par Charles Beauchamp. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie.

Directeur de publication: Charles Beauchamp
 Rédaction et coordination: Céline Blin, Christian Defrance et Fabrice Thiébaud
 Photos: Fabrice Thiébaud et Céline Blin
 Maquette: Magali Crombez
 Impression: Léonce Déprez, Ruitz - 43764 ex. ISSN en cours

Toutes les réactions, informations sont les bienvenues!
 Contactez Fabrice Thiébaud
 > Tél. 03 59 73 33 30
 > courriel institution5962sensee@cg59.fr
<http://www.sage-sensee.fr>